

COMMENT NOUS SOLLICITER ?



REPÉRAGE D'UN BESOIN
par la communauté éducative



FORMULATION D'UNE DEMANDE
d'intervention après validation par
l'inspecteur de circonscription (1er degré)
ou le chef d'établissement (2ème degré).



SOLLICITATION DE L'EMAS
par l'envoi de la fiche saisine.



RÉPONSE DE L'EMAS
sous 15 jours.

- ▶ **Oui** : prise de contact téléphonique en vue d'un 1er entretien.
- ▶ **Non** : La demande ne correspond pas aux missions de l'EMAS. Orientation vers des ressources du territoire plus adaptées



PROPOSITION ET ORGANISATION
de l'intervention.



CLÔTURE ET ÉVALUATION
de l'intervention.

LES PROFESSIONNELS

- Direction
- Educateur de jeunes enfants
- Psychologue



CAZIN PERROCHAUD
association

CONTACTEZ-NOUS

EMAS
Boulogne / Montreuil

Tél : 06 80 65 36 01

emas.boulognemontreuil@cazinperrochaud.fr

12, rue aux Raisins

62600 Berck sur mer



EMAS

**Equipe Mobile
d'Appui médico-social
à la Scolarisation**

AVEC LE SOUTIEN DE :



www.cazinperrochaud.fr

EMAS

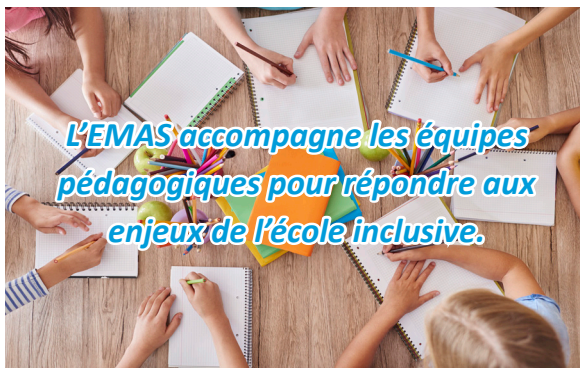
Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation

La finalité de l'Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation est d'apporter une expertise et des ressources médico-sociales aux établissements scolaires et à la communauté éducative de manière souple, en s'appuyant si besoin sur les expertises et les ressources existantes sur le territoire.

L'EMAS propose des prestations d'appui indirectes au service des équipes éducatives et pédagogiques pour prévenir les ruptures de parcours et favoriser l'inclusion des EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers), sans notification MDPH, ou notifiés, suivis par un service médico-social ou en attente d'orientation.

TERRITOIRES D'INTERVENTION

- Boulonnais
- Montreuillois



LE PUBLIC

- Les Professionnels de l'Education Nationale de la maternelle au secondaire du secteur public ou privé.

NOS MISSIONS

- **APPORTER** appui et conseil à tous les professionnels des écoles et établissements scolaires.
- **ACCOMPAGNER** les professionnels dans leurs réflexions sur l'accueil et la réponse aux besoins d'enfants en situation de handicap.
- **CONSEILLER, PARTICIPER** à des actions de sensibilisations.
- **AGIR** en prévention des ruptures de parcours par des interventions brèves, aider la communauté éducative à gérer une situation difficile.
- **EFFECTUER à titre exceptionnel** une action provisoire auprès d'un élève permettant le maintien de la scolarisation.
- **CONSEILLER** une équipe pluridisciplinaire de MDPH dès lors qu'une situation d'enfant le nécessite.

MODALITES D'INTERVENTION

Auprès des professionnels des établissements scolaires :

- Actions d'information et de sensibilisation des professionnels.
- Interventions directes auprès de la communauté éducative: appui, conseil, écoute en cas de difficulté.
- Rencontres avec les membres qui se sont saisis de l'EMAS.
- Temps d'observation en classe pour identifier les difficultés de l'équipe éducative au sein de l'environnement classe.
- Co-construction d'aménagements avec la communauté éducative.
- Suivi dans la mise en place des adaptations.

Auprès de l'élève, à titre exceptionnel, en cas de risque de déscolarisation :

- Rencontre avec l'enfant et l'AESH.
- Mise en place d'un accompagnement personnalisé.
- Soutien à la parentalité ainsi qu'au lien parents- école.

Favoriser le maintien à l'école des EBEP repose sur un travail collaboratif entre la communauté éducative et les partenaires du secteur d'intervention.